

CENTRE HOSPITALIER AUNAY/BAYEUX

Territoire Bessin Pré-Bocage

NOTE DE SERVICE ELECTIONS CSIRMT

POUR APPLICATION

POUR INFORMATION

Service émetteur :

- D.G. (51 50)
- D.R.H. (42 34)
- D.S.E.T. (51 24)
- D.S.F. (51 54)
- D.S. (51 29)

Date : 15/07/2025

Objet : ELECTIONS COMMISSION DE SOINS INFIRMIERS, DE REEDUCATION ET MEDICO-TECHNIQUES
SCRUTIN DES 23 ET 24 SEPTEMBRE 2025

Diffusion :

Tous les personnels soignants (filière IDE /AS, Rééducation, Médico-technique), titulaires, stagiaires ou contractuels, en activité.

Objet : Organisation des élections de la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques

En vertu des articles R.6146-50 à R.6146-60 du Code de la Santé Publique, une Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) a été instituée.

Le décret N° 2010-449 relatif à la CSIRMT dans les établissements de Santé, dans son article 2 stipule que « ses membres siègent jusqu'à échéance de leur mandat ».

1 Les compétences de la CSIRMT

Aux termes de l'article R.6146-50, la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques est consultée pour avis sur :

- 1) Le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques élaboré par le coordonnateur général des soins, directeur de soins,
- 2) L'organisation générale des soins, de rééducation et médico-techniques ainsi que l'accompagnement des malades,
- 3) La politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques liés aux soins,
- 4) Les conditions générales d'accueil et de prise en charge des usagers,
- 5) La recherche et l'innovation dans le domaine des soins infirmiers, rééducation et médico-techniques,
- 6) La politique de développement professionnel continu.

2 La composition

La CSIRMT est présidée par le Directeur des soins, Coordonnateur général des soins.

Les membres au nombre de 30, soit 15 titulaires et 15 suppléants, doivent être fonctionnaires, titulaires ou stagiaires ou agents contractuels, en position d'activité à la date du scrutin, au sein du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux.

Les représentants élus constituent 3 collèges :

- 1) Le collège cadres de santé : 3 membres titulaires / 3 membres suppléants,
- 2) Le collège des personnels infirmiers, de rééducation et médico-techniques : 8 membres titulaires / 8 membres suppléants,
- 3) Le collège des aides-soignants, des auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques : 4 membres titulaires / 4 membres suppléants.

3. Les élections

Les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Les sièges des suppléants ne donnent pas lieu à candidatures distinctes.

La désignation des titulaires et des suppléants est faite selon l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues.

La durée du mandat est de 4 ans. Ce mandat est renouvelable.

Peuvent donc être réélus, des membres des Commissions des Soins Infirmiers, rééducation et médico-techniques actuelles.

La liste définitive des électeurs et des éligibles est disponible sur le site intranet



Le vote par procuration n'est pas possible.

Les élections de la CSIRMT auront lieu les 23 et 24 septembre 2025.

☞ Si vous êtes candidat aux élections de la CSIRMT

- Adresser le formulaire ci-joint à la Direction des soins du CH Aunay-Bayeux
par mail : v.rivat-caillard@ch-ab.fr (copie sec.dss@ch-ab.fr) objet : candidature CSIRMT
par envoi postal : secrétariat Direction des soins, 13 rue de Nesmond, 14110 Bayeux
ou par remise directe au secrétariat de la Direction des soins,
au plus tard le lundi 08 septembre 2025 – date limite de dépôt des candidatures – l'accusé réception faisant foi.
- Toutes les rubriques (nom, prénom, corps professionnel, service d'affectation et le site hospitalier, collège au titre duquel vous présentez votre candidature, signature) doivent être renseignées.
- Un accusé réception vous parviendra dès enregistrement de votre candidature.

Le 09 septembre 2025 seront publiés pour affichage :

- La date de l'élection
- Les modalités de l'élection
- Le nombre de siège à pourvoir par collège
- La liste des candidats par collège
- La liste des électeurs.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction des Soins, au poste 51 29.





CENTRE HOSPITALIER AUNAY-BAYEUX

TERRITOIRE BESSIN PREBOCAGE

ELECTIONS CSIRMT
COMMISSION DES SOINS INFIRMIERS, DE REEDUCATION
ET MEDICO-TECHNIQUES

DECLARATION DE CANDIDATURE A LA CSIRMT
Scrutin des 23 et 24 septembre 2025

A retourner pour le 08 Septembre 2025 à :

Adresse Mail : v.rivat-caillard@ch-ab.fr, copie : sec.dss@ch-ab.fr

Madame RIVAT-CACLARD
Directrice des soins
Centre Hospitalier Aunay-Bayeux
13 rue Nesmond
14400 BAYEUX

Nom : Prénoms :

* Profession : Infirmier(e) DE Diététicienne Aide-soignant(e)
 IADE Ergothérapeute AMP
 Puéricultrice Masseur kinésithérapeute Auxiliaire puéricultrice
 IBODE Manipulateur électroradiologie
 Orthophoniste
 Orthoptiste
 Podologue
 Préparateur en pharmacie
 Psychomotricien
 Technicien de laboratoire

* Statut : titulaire stagiaire contractuel

* Collège : Cadres de santé
 Personnels infirmiers, de rééducation et médico-techniques
 Aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques

Déclare me porter candidat(e) à l'élection de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux.

Pour l'envoi de l'accusé de réception :

Site hospitalier :

Service d'affection :

Date.....

Signature :

* Cocher la case correspondante

Accusé réception de candidature aux élections de la CSIRMT Scrutin de 2025

Madame RIVAT-CACLARD
Directrice des soins
Centre Hospitalier Aunay-Bayeux
13 rue Nesmond
14400 BAYEUX

Accuse réception de la candidature aux élections de la Commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique de :

Nom :

Prénom :

Service :

Candidat(e) dans le collège : Cadres de santé

Personnels infirmiers de rééducation et médico-techniques

Aides-soignants, auxiliaires de puériculture, aides médico psychologiques

Date :
Mme RIVAT-CACLARD